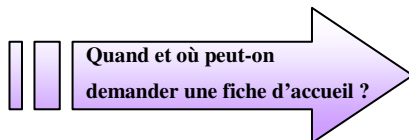


TRANSFERT « Arrivée » FICHE D'ACCUEIL

La procédure de transfert de dossier est obligatoire pour tout étudiant venant d'une autre université française et désirant s'inscrire à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-en-Provence.

Votre dossier universitaire (après acceptation de notre UFR) devra nous parvenir au plus tard le 24 septembre 2010.



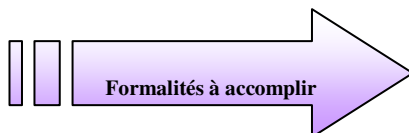
Après avoir obtenu vos résultats définitifs d'examen.

Du 07 juin au 23 juillet 2010 (Les étudiants qui obtiennent leurs résultats en septembre sont priés de contacter la scolarité master directement. La scolarité réouvrira à partir du 23 août 2010)

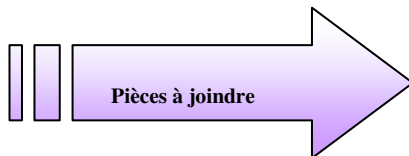
Sur place : Sclarité Master (P1 – Préfabriqué situé derrière le bâtiment central) de 8h30 à 13h00 (Attention : les horaires sont susceptibles d'être modifiés pendant la période d'inscription – les horaires seront indiqués sur le site de la Faculté de Droit : <http://www.facdedroit.fr>)

Par correspondance :

Université Paul Cézanne / Aix –Marseille III
Sclarité Master
Faculté de Droit et de Science Politique
3 avenue Robert Schuman
13628 AIX EN PROVENCE cedex 1



1. Adresser en retour la « fiche d'accueil » dûment remplie accompagnée des pièces indiquées ci-dessous.
2. Une réponse vous sera communiquée par courrier après avis de l'Assesseur.
3. Après avis favorable, demander le transfert du dossier auprès de votre université d'origine. Cette démarche conditionne votre inscription.



1. Photocopie diplôme(s) obtenu(s) (baccalauréat etc...)
2. Photocopie des relevés de notes de votre cursus universitaire et Attestation de réussite mentionnant les crédits pour chaque année universitaire de la licence en droit (la présentation des originaux vous sera demandée au moment de l'inscription définitive)
3. Lettre de motivation
4. 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur à l'adresse de l'étudiant
5. 1 photocopie pièce d'identité (la présentation de l'original vous sera demandée lors de l'inscription définitive)